

Stratégie

En exécution des hautes directives de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le département de l'Agriculture s'est investi dans la formulation d'une nouvelle stratégie de développement agricole qui devra nécessairement :

- Imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive qui tienne compte de ses spécificités ;
- Exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités ;
- Faire face aux nouveaux enjeux tout en préservant les équilibres sociaux et économiques ;
- Accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial.

La stratégie est articulée autour d'une approche globale qui couvre l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose d'ailleurs sur deux piliers majeurs : l'agriculture moderne et l'agriculture solidaire.

L'objectif, concernant l'agriculture moderne, est de développer une agriculture performante, adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables.

Quant à l'agriculture solidaire, l'objectif est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques.

Parmi les impacts attendus de cette stratégie, on citera :

- Un impact considérable sur la croissance, la mise à niveau et l'augmentation du revenu agricole comme moteur de lutte contre la pauvreté rurale, justifiant ainsi la mise en œuvre d'importants moyens financiers, institutionnels et managériaux ;
- Une amélioration notoire du PIB Agricole, des exportations et des Investissements privés ;
- Une lutte contre la pauvreté plus efficace et à plus grande échelle, à la fois dans les campagnes, mais aussi dans le périurbain défavorisé ;
- Une nette amélioration du pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national ;
- Rééquilibrer sur le long terme le déficit de la balance alimentaire et sécuriser au maximum les échanges.

Source : Site internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

